



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2976

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant CANUT pour l'année 2018 - Attribution de subventions aux porteurs du projet

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2976**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien au projet structurant CANUT pour l'année 2018 - Attribution de subventions aux porteurs du projet**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le CLARA a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en de la région pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Il s'appuie sur une équipe d'animation chargée de la coordination de ses actions et met en œuvre des actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement du territoire au niveau européen.

Le CLARA assure également la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du CLARA. Il soutient par ailleurs des projets structurants de recherche en oncologie, pluridisciplinaires et s'intégrant dans les objectifs du plan cancer 2014-2019.

Il est juridiquement abrité par la Fondation Léa & Napoléon Bullukian, fondation reconnue d'utilité publique par décret le 23 octobre 2003 et qui a spécifiquement, parmi ses 3 vocations, la lutte contre le cancer. C'est donc à ce titre que cette Fondation héberge le Cancéropôle et assure de manière distincte et autonome la gestion administrative et financière de l'équipe d'animation, tout en garantissant strictement son indépendance scientifique.

A ce titre, le CLARA bénéficie depuis plusieurs années d'un soutien de la collectivité, avec des financements attribués d'une part par la Direction de l'innovation et de l'attractivité économique au sein de la Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs (DEES) et, d'autre part, par la Direction santé et développement social au sein de la Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation (DSHE).

C'est ainsi qu'en 2017, ont été attribuées pour les actions initiées et coordonnées par le CLARA les subventions suivantes :

- 106 030 € au titre du fonctionnement et de l'animation,
- 291 085 € au titre d'un projet structurant,
- 315 000 € au titre de la contribution à un projet labellisé par le CLARA dans le cadre du dispositif preuve de concept.

Par délibération du Conseil n° 2018-2620 du 16 mars 2018, la Métropole a validé l'attribution au CLARA d'une subvention de 99 668 € au titre du fonctionnement et de l'animation pour l'année 2018.

## **I - Projet structurant 2018**

Dans un souci de lisibilité, le soutien apporté par la Métropole aux projets structurants coordonnés par le CLARA se traduit depuis 2016 par un conventionnement direct avec les différentes structures porteuses des projets.

Il est proposé en 2018 de soutenir un projet structurant s'intégrant complètement dans le cadre du plan cancer 2014-2019.

## **II - Description du projet CANcer NUtrition & Taste (CANUT)**

Les traitements par chimiothérapie peuvent induire divers effets indésirables chez les patients, dont des perturbations sensorielles, induisant un changement dans les préférences alimentaires.

En 2016, l'Institut national du cancer (INCa) a recensé 253 815 séjours de chimiothérapie, soit 39 % de l'activité hospitalière en cancérologie. Parmi ces dizaines de milliers de patients traités chaque année, 39 % souffrent de dénutrition. Cette dénutrition est responsable d'une augmentation de 1,5 fois de la durée du séjour hospitalier et d'un accroissement de 2,6 fois du risque de mortalité. Il s'agit donc d'un enjeu majeur de santé publique.

Le projet CANUT vise à mieux comprendre les modifications de perception et de comportement alimentaires dans le but d'améliorer la qualité de vie liée aux repas, grâce à la prise en compte des spécificités individuelles, tant en matière de sensibilité perceptive qu'en matière de préférences alimentaires. Ce projet a donc pour objectif de développer, tester puis déployer des solutions adaptées aux différents profils des patients : recommandations sensorielles, nutritionnelles et culinaires. Dans cette optique, le projet s'articule autour du schéma suivant :

- définir des typologies de patients traités par chimiothérapie à partir de leurs spécificités sensorielles et alimentaires,
- concevoir et évaluer des aliments spécialement conçus en situation réelle de repas,
- proposer et tester des préconisations pour les patients et les aidants en matière de goût et d'alimentation,
- diffuser et valoriser des recommandations aux professionnels et au public pour améliorer la prise alimentaire et la qualité de vie liée aux repas.

Le projet CANUT est prévu pour une durée de 36 mois. Il sera donc scindé en 2 sous projets. Celui faisant l'objet d'une demande de financement de la Métropole au titre de 2018 porte sur la phase exploratoire et expérimentale du projet. La phase de définition d'outils adaptés, de sensibilisation des professionnels, des patients et des aidants et de valorisation des connaissances fera l'objet d'une demande de financement pour 2019.

## **III - Conventionnement et suivi des actions**

Pour sa mise en œuvre, ce projet s'appuie sur des équipes issues de partenaires publics et privés aux compétences complémentaires dans les domaines de l'alimentation-nutrition, de l'oncologie, des neurosciences sensorielles, des biostatistiques ainsi que des arts culinaires et de la restauration :

- le Centre de recherche de l'Institut Paul Bocuse, qui assure le pilotage du projet,
- les Hospices civils de Lyon (HCL),
- le Centre Léon Bérard,
- le Centre de recherche en neurosciences de Lyon (CRNL),
- le Réseau régional de cancérologie Auvergne-Rhône-Alpes (RRC AURA),
- le Centre de recherches en nutrition humaine Rhône-Alpes (CRNH-RA).

Dans tous les cas, le CLARA veillera à la coordination des actions et à la cohérence d'ensemble du projet. La fondation Bullukian sera donc partie à la convention à conclure.

Par ailleurs, la Société Elior et le groupe APICIL, bien que ne sollicitant pas de financement, sont parties prenantes du projet et apportent leur expertise, la première en matière de conception d'offre alimentaire adaptée au besoins des patients, et le second par sa connaissance des circuits de dissémination auprès du public, des professionnels et des acteurs locaux. Un accès à la Cité de la Gastronomie dont APICIL est mécène pourra être envisagé.

#### IV - Budget prévisionnel du projet

Le budget prévisionnel global du projet CANUT s'élève à 578 572 €, co-financé par la Métropole et la Région. La Métropole est sollicitée pour y contribuer à hauteur d'un montant total de 327 694 € sur les exercices 2018 et 2019. Il est réparti de la manière suivante :

Dépenses	Budget global (en €)	Financements attendus (en €)	
équipement	22 500	Métropole	327 694
fonctionnement	99 200	Région Auvergne- Rhône-Alpes	72 535
personnel	441 479	autres recettes (*)	178 343
frais de gestion	15 393		
<b>Total</b>	<b>578 572</b>	<b>Total</b>	<b>578 572</b>

(\*) contribution des différents partenaires, principalement par la mise à disposition de personnel permanent

Pour la première phase du projet, correspondant à la demande de financement auprès de la métropole pour 2018, le budget prévisionnel se répartit de la manière suivante :

CANUT 2018			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de gestion	10 524	Métropole	273 620
équipement	5 500		
fonctionnement	49 200		
charges de personnel	208 396		
<b>Total</b>	<b>273 620</b>	<b>Total</b>	<b>273 620</b>

Le financement attribué par la Métropole pour la mise en œuvre de la partie 2018 du projet sera réparti de la manière suivante entre les partenaires :

- l'Institut Paul Bocuse pour un montant de 38 959 €,
- les HCL pour un montant de 168 924 €,
- le RRC AURA pour un montant de 29 120 €,
- le Centre Léon Bérard pour un montant de 21 172 €,
- le CRNH-RA pour un montant de 15 445 €.

## V - Calendrier prévisionnel

La date de lancement de la phase du projet correspondant au financement 2018 a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2018, pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution, aux porteurs du projet structurant CANUT, d'un financement d'un montant global de 273 620 € au titre de l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du projet structurant CANUT au titre de l'année 2018 d'un montant de :

- 38 959 € au profit de l'Institut Paul Bocuse,
- 168 924 € au profit des HCL,
- 29 120 € au profit du RRC AURA,
- 21 172 € au profit du Centre Léon Bérard,
- 15 445 € au profit du CRNH-RA,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la Fondation Léa et Napoléon Bullukian d'une part, et l'Institut Paul Bocuse, les HCL, le RRC AURA, le Centre Léon Bérard et le CRNH-RA d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 273 620 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P03O3890A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**